



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 15/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le **20 MAI 2026**

ID : 057-245700695-20260513-D2026_64_SI-AR

DECISION 2026-64

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

L'accord – cadre « Bâtiments et équipements communautaires - nettoyage des vitres et nettoyage en hauteur 2026 - 2030 » est conclu avec la société AUTO NET, située à 55430 BELLEVILLE-SUR-MEUSE, pour un montant minimum annuel de 10 000 € H.T. et un montant maximum annuel de 40 000 € H.T.. Le contrat, conclu pour un an à compter de sa date de notification, est reconductible trois fois maximum.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 13 mai 2026

Le Président

Roland BALCERZAK

